

**DECISION PORTANT CONSTITUTION DE JURY DU MASTER DROIT, ECONOMIE, GESTION
MENTION DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES – PARCOURS DROIT PENAL APPROFONDI**

Le directeur du collège Jean-Christophe SAINT-PAU,

- Vu les articles L712-2, al 4, 5° et L613-1 du code de l'éducation ;
- Vu L'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master
- Vu la délibération N°50 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux portant délégation de pouvoir du conseil d'administration aux directeurs de composantes pour la nomination des jurys d'examens en date du 10 avril 2014.

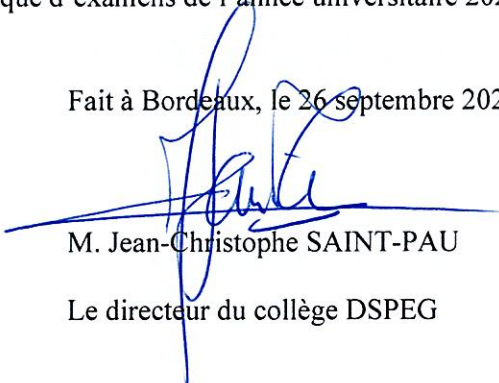
DECIDE

Article 1 : Les enseignant(e)s dont les noms suivent sont désigné(e)s en vue de constituer le jury pour la 2ème année de Master Droit – mention « Droit pénal et sciences criminelles » parcours Droit pénal approfondi.

Nom	Prénom	Qualité	Enseignement(s) assuré(s)
Président(e) du jury :			
SAINT-PAU	Jean-Christophe	PR	Droit pénal général Droit pénal spécial
Membres du jury :			
DECIMA	Olivier	PR	Droit pénal général Direction d'études et de recherches Droit pénal européen
BONIS	Evelyne	PR	Procédure pénale approfondie Droit de la peine Direction d'études et de recherches
En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après :			
MALABAT	Valérie	PR	Direction d'études et de recherches Droit pénal spécial Droit pénal international

Article 2 : Ce jury est constitué pour la session unique d'examens de l'année universitaire 2025-2026.

Fait à Bordeaux, le 26 septembre 2025


M. Jean-Christophe SAINT-PAU

Le directeur du collège DSPEG